

Organe
tri-hebdomadaire
d'information
édité par la Régie
Nationale
de l'Agence
Guinéenne
de Presse

FOROZA

TRAVAIL - JUSTICE

SOLIDARITÉ

Rédaction - Administration - Publicité - B. P. 191 CONAKRY - Tél. 33-66 - Adresse Télégraphique AGUIPRES

JEUDI 1er JUNE 1961

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENTS

1 an 3 000
6 mois 2 000
3 mois 1 000

Abonnement de soutien : 5 000

No 17 - 1^{re} ANNÉE

ÉDITORIAL

UN AMÉRICAIN A PARIS

Le président Kennedy est arrivé à Paris mercredi matin, pour sa première visite officielle à l'étranger depuis son accession à la Maison Blanche.

Nécessité de colmater les brèches du bloc de l'O.T.A.N., volonté de ménager la susceptibilité chatouilleuse du président de la République Française ? Toujours est-il que le chef d'Etat américain s'est complu dans un éloge dithyrambique de son hôte. L'hommage rendu au « grand capitaine qui, depuis 20 ans, se bat sur les champs de bataille de la défense de l'Ouest... à son leadership et à son long sens

Toujours à propos des pourparlers d'Evian

LE MAROC S'OPPOSERA A TOUT PARTAGE DE L'ALGERIE

a déclaré le Ministre Marocain de l'Information

« Tout partage de l'Algérie par la France risquerait d'étendre la guerre d'Algérie au delà de l'Afrique du Nord », a déclaré samedi 27 mai au cours d'une conférence de presse, M. Mouley Ahmed El Alaoui, ministre de l'Information du Maroc. « Le Maroc n'acceptera jamais le partage de l'Algérie qui, si il a lieu, pourrait généraliser la guerre », a-t-il ajouté.

M. El Alaoui a déclaré ensuite que le Maroc est prêt à coopérer avec la France, mais que, cette coopération est impossible si elle entreprend une politique de balkanisation de l'Algérie.

« Les Algériens ne peuvent être tenus pour responsables de la présence d'une minorité européenne en Algérie, a-t-il souligné. Le régime colonial en est le seul responsable. Les Français en Algérie doivent avoir leur place, toute leur place, mais rien que leur place ».

Le ministre a ajouté que les Français établis au Maroc ne jouissent d'aucun droit ou privilège spécial. Pourtant, « ils vivent ici en toute sécurité et combattent avec les marocains ».

Le F.L.N. exigera que l'Administration de l'Algérie dans la période pré-réferendum cesse d'être exclusivement française.

M. Kioné Malef, porte-parole du

RETOUR DE LA MECQUE

LES PREMIERS PÉLERINS SONT RENTRÉS DEPUIS MARDI

Mardi après-midi à 15 h 15, un groupe de pèlerins de retour de la Mecque est arrivé à Conakry par un avion de la Compagnie Air-Guinée.

Il a été salué à l'aéroport par MM. Keïta Fodéba, ministre de la Défense nationale et de la Sécurité, Touré Ismaël, ministre des Travaux publics, El Hadji Fofana Mamadou, directeur général du Commerce, Diallo Alpha, secrétaire général des Affaires étrangères, Bah Itherno et Barry Landos, respectivement directeur et chef de cabinet du ministère de l'Intérieur. Etaient également présents à l'aéroport de nombreux parents et amis qui ont accueilli dans l'allégresse les 150 pèlerins de retour dans la capitale guinéenne.

Signalons que parmi les pèlerins

guinéens de retour de la Mecque on relève MM. El Hadji Sinkoun Kaba, ministre de l'Intérieur et des Collectivités publiques, El Hadji Diallo Telli Boubacar, ambassadeur, représentant de la République aux Nations-Unies et El Hadji Tall Habib, vice-président de l'Assemblée nationale.

A propos du pèlerinage en terre sainte, le ministre de l'Intérieur et des Collectivités publiques porte à la connaissance de la population que le nombre de pèlerins inscrits pour l'année 1961 était de 848, le nombre de pèlerins effectivement partis de Conakry 846 et de délégués du gouvernement 9. Soit un total de 855 pèlerins, contre 203 en 1959 et 466 en 1960.

Grâce aux avions de la Compagnie nationale Air-Guinée, les opérations de transport se sont effectuées en 11 voyages entre le 27 avril et le 12 mai 1961, dans les meilleures conditions et à la satisfaction de tous.

Le pèlerinage est aujourd'hui terminé.

Le calendrier des prochains retours de pèlerins est établi ainsi qu'il suit par la Compagnie nationale Air-Guinée :

Le 2 juin à 14 heures, 84 pèlerins ;

CUMPLUT AVURIE AU DAHUMEY

M. Justin AHOMADEGBE écroué
L'ancien président de l'Assemblée Nationale et secrétaire général de l'ex-U.D.D. est gravement impliqué.

Il y a quelques jours, nous apprîmes que lors de la dernière conférence nationale du P.D.U., le secrétaire général du parti avait annoncé la découverte d'un vase complet dirigé contre l'actuel Président. Les ambitions déçues d'abord

de l'histoire nécessaire »
(à la cause de l'Occident), ne peuvent masquer que grossièrement le fond du problème.

Des divergences certaines demeurent. Seront-elles applanies par ce premier contact? Nous sommes, dit-on, à l'âge de la diplomatie personnelle. De telles entrevues ne changent pas obligatoirement la face du monde, mais elles peuvent contribuer à des arrangements et autres accords.

Quoiqu'il en soit, le Président des Etats-Unis a entamé depuis le 31 mai une partie difficile. Converser, à quelque soixante douze heures d'intervalle, avec un « ami » et un « adversaire » comme le général Charles de Gaulle et le président N'kita Khroutchev n'est pas une tâche de tout repos. Le monde suit les événements avec curiosité et anxiété.

TOUT LE MONDE DEVRAIT
SERVIR LE PARTI ET
PERSONNE NE DEVRAIT SE
SERVIR DE LUI

F.L.N., au cours d'une conférence de presse, à Evian, a déclaré : « Il dony avoir un accord entre les deux parties intéressées sur l'organisation pour l'application de l'autodétermination ».

LA CONFÉRENCE SYNDICALE DE CASABLANCA A ELABORÉ LA CHARTE SYNDICALE AFRICAINE

M. Mahjoub Ben Seddik élu Président
Le premier congrès des syndicats africains, qui a été ouvert le 25 mai à Casablanca, a terminé ses travaux mardi en fin de matinée.

Après des débats houleux — le congrès a en effet été marqué par l'opposition de la Tunisie et du Kenya, défenseurs enragés de la Confédération internationale des syndicats libres, aux autres pays dont la Guinée, le Ghana et le Mali — le congrès a décidé la création d'une Fédération syndicale africaine libre et indépendante. M. Mahjoub Ben Seddik, secrétaire général de l'Union Marocaine du Travail en a été élu président, et les délégués guinéen, malien, ghanéen et algérien, secrétaires adjoints. Casablanca fut ensuite choisie comme siège de la centrale panafricaine.

Cette conférence syndicale panafricaine, qui marque désormais un pas décisif dans les annales de notre histoire, a eu le mérite d'élaborer la charte africaine syndicale dont voici les principaux points :
Sur le plan africain :

La réalisation de l'unité de notre continent, le neutralisme positif, la non-dépendance et le non-alignement (car, dit la charte, « l'action syndicale africaine ne doit pas être le reflet des organisations étrangères »).

Sur le plan inter-Etats :

L'élaboration et le contrôle des plans de développement économique dans chacun des pays membres de la conférence ; la promotion de l'éducation et la formation des masses laborieuses.

Sur le plan international :

La collaboration avec les principales centrales internationales sur un strict pied d'égalité.

dent de la République du Dahomey, M. Rubert Maga.

Simultanément, un des responsables, adjoint au maire de Cotonou, (ce dernier membre influent de l'exc. U.D.U.) était arrêté.

On pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importants. Et de fait, la nouvelle parvenait mercredi de l'arrestation de M. Justin Ahomadégbé, ancien président de l'Assemblée nationale dahoméenne et ancien secrétaire général de l'U.D.U., parti, rappelons-le, dissous après la formation du F.D.U. qui a adhéré au R.D.A. et qui ne dispose plus d'aucun siège à l'Assemblée nationale. Selon les mêmes informations, d'autres personnes ont été arrêtées.

Il est encore un peu tôt pour se prononcer sur les mobiles de ce complot. Un fait cependant demeure : lorsqu'un pays comme le

Lillet du jour

HEP, TAXI !

Nous avons récemment parlé de la pénurie de taxis dans notre capitale, pénurie qui ne manque pas de compliquer la vie — surtout à partir de 7 heures — des difficiles-à-réveiller-le-matin.

D'aucuns — qui ne perdent jamais les occasions qu'ils croient bonnes — ont cru devoir exploiter la chose. Seulement voilà, il y a mal donne, car non seulement ils se servent de véhicules administratifs, mais encore c'est la nuit qu'ils se livrent à leur frauduleux commerce. Ce n'est pas le chauffeur d'un certain 8727 qui osera nous démentir.

Le moyen de lutter contre cet abus de confiance, un contrôle sévère, bien sûr. Mais aussi, il faut la vigilance des militants. Les taxis sont désormais astreints à porter des signes distinctifs. Tout autre véhicule dont le conducteur se livrerait à un trafic illicite doit être impitoyablement dénoncé.

tunistes invétérés puissent remettre en cause un effort qui tend à s'intégrer dans celui, plus général, de la marche en avant des peuples africains.

Déjà au Dahomey, de nombreuses sections du P.D.U. demandent « un châtimement exemplaire pour les traîtres et les ambitieux ». Nous n'y ajouterons rien.

Une enquête "HOROYA"

QU'EST-CE QUE LE MUSÉE DE L'I.N.R.D.G. ?

Des groupes de touristes en visite en Guinée empruntent très souvent la petite route qui passe entre les deux concessions du vieux cimetière de Boulbinet pour se perdre vers la pointe extrême de la presqu'île de Conakry. La curiosité d'un reporter de Horoya l'a entraîné à se mêler un jour au nombre de ces visiteurs, sans doute des amoureux de la mer, car la transition entre la terre et l'océan est constituée ici par une terrasse surplombant les rochers ; l'horizon s'ouvre sur des vagues, interrompu seulement par les lignes précises ou floues (suivant le temps et le degré de nébulosité) qui cernent les contours des îles de Loos.

Le site invite au calme, passé un jardin où poussent quelques espèces botaniques. Ancien lazaret, il abrite aujourd'hui les services appartenant à l'Institut national de recherches et de documentation, singulièrement ceux du futur Musée de la République de Guinée avec ses riches collections de masques et de statuettes, ses objets ethnographiques à l'intérêt culturel certain.

Après une visite des salles d'expositions provisoires, effectuée sous la direction de M. Mamadou Sampil, agent technique attaché au département, l'envoyé de notre journal a été reçu par M. Condotto Nenekhalay Camara, ethnologue et archéologue qui a bien voulu nous accorder l'entretien ci-après :

Question : Voudriez vous présenter à l'intention des lecteurs de Horoya ce qu'est le Musée national guinéen, les problèmes qu'il pose ainsi que les perspectives qu'il offre ?

Réponse : Nous aimerions tout d'abord, le personnel du département et moi-même, nous excuser de la présentation sommaire de nos collections, laquelle ne répond malheureusement pas encore aux règles et aux principes de la muséographie la plus simple. Cela est dû pour une

Le 3 juin à 14 heures, 84 pèlerins ;
Le 5 juin à 14 heures, 84 pèlerins ;
Le 6 juin à 14 heures, 84 pèlerins ;
Le 8 juin à 14 heures, 84 pèlerins ;
Le 9 juin à 14 heures, 84 pèlerins ;
Le 11 juin à 14 heures, 84 pèlerins ;
Le 12 juin à 14 heures, 84 pèlerins ;
Le 14 juin à 14 heures 33 pèlerins.

part au passif du détestable héritage colonial qui n'a su édifier en 60 ans un musée d'une tenue honorable ; cela est dû aussi à la complexité des tâches qu'impliquent le respect, la sauvegarde et la préservation des objets ethnographiques. En milieu tropical humide notamment les bois, les textiles, les cuirs et les métaux connaissent de grands risques de détérioration.

Question : Permettez que je vous interrompe. Quelle serait la définition d'un musée ?

Réponse : Un musée est une institution dont la vocation est de conserver les témoignages de la civilisation et de la culture d'un peuple, les vestiges de sa vie matérielle passée, les reflets de son art, toutes choses par quoi s'illustre l'évolution

Nouvelles de la Capitale

JEUDI 1^{er} JUIN 1961 — HOROYA

AVIS AUX CONSTRUCTEURS

Depuis un certain temps, il m'a été donné l'occasion de constater que certaines règles importantes en matière d'urbanisme et d'habitat n'étaient plus observées, particulièrement en ce qui a trait à l'autorisation de construire.

En effet, il a été constaté que plusieurs bâtiments s'édifiaient en ville et en banlieue de Conakry sans que les intéressés aient soumis au préalable leurs plans à l'appréciation des services compétents en vue de la délivrance du permis de construire.

Vous n'ignorez pas que cette façon de procéder est préjudiciable non seulement à la bonne marche des services mais aussi à l'esthétique de la ville.

C'est pourquoi, je me permets d'attirer l'attention de tous les constructeurs sans exception sur les risques qu'ils encourrent en construisant sans autorisation.

En effet, l'arrêté n° 3447/APA prévoit la démolition pure et simple d'un bâtiment construit sans autorisation, tandis que l'arrêté local n° 4256/APA institue à son tour le refus des branchements d'eau et d'électricité.

D'autre part, si pour une raison de servitude d'alignement ou pour une cause d'utilité publique, une maison en construction sans autorisation était frappée d'une de ses mesures, le propriétaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Par ailleurs, le même constructeur ne pourra solliciter aucun certificat d'habitabilité à l'achèvement des travaux étant donné que la construction a été édifiée sans autorisation.

Pourtant cette pièce à une nécessité absolue car elle permet à l'intéressé de bénéficier d'une exemption d'impôts pendant 10 ans.

tant que vous êtes réellement propriétaire du terrain.

J'espère que vous saisissez la portée de cette circulaire laquelle renferme d'intéressants renseignements et qu'à l'avenir vous ferez preuve de bonne volonté pour vous soumettre à cette réglementation afin que notre capitale maintienne son nom de perle de la côte d'Afrique.

Le ministre
des Travaux publics
et des Transports.

COURRIER

Postez vos correspondances

● JEUDI

Pour Dakar, Bordeaux, Paris, Afrique, du Nord, Bamako, Bobo, Ouagadougou, Niamey, Boké, Labé, Kankan, recommandées 17 heures, ordinaires 17 h 30.

● SAMEDI

Pour Freetown, recommandées 11 heures, ordinaires 11 h 30.
Pour Dakar, Paris, recommandées 16 heures, ordinaires 16 h 30.

PETITES ANNONCES

LA SOCIÉTÉ GUINEENNE
DES
PNEUMATIQUES MICHELIN

communiquent :

A compter du 1^{er} juin 1961 nos bureaux seront transférés à l'adresse suivante :

MARÉES

JEUDI 1^{er} JUIN

Haute mer matin 9 h 33
soir 21 h 50
Basse mer matin 3 h 15
soir 15 h 45

VENDREDI 2 JUIN

Haute mer matin 10 h 21
soir 22 h 39
Basse mer matin 4 h 02
soir 16 h 36

SAMEDI 3 JUIN

Haute mer matin 11 h 12
soir 23 h 34
Basse mer matin 4 h 52
soir 17 h 29

ÉTAT CIVIL

du 30 au 31 Mai 1961

NAISSANCES

Mamadouba de Comora Soriba
et de Sankhon Fatou ;

Moussa de Yattara Lansana et
de N'Diaye Salimataou ;

Aboubakar de Camara Abdou-
laye et de Youla Kadiatou ;

Fanto de Mara Karifa et de
Oularé Mantélin ;

Ferimoutou de Traoré Paraman
et de Condé Poré ;

Aboubacar de Bangoura Yadi
et de Bangoura N'Gathi.

Ibrahim de Touré Alésny et de
Bangoura Fatou ;

Boubacar de Niang Badara et
de Diouf N'Goné ;

Fidèle de Massandouno Saa et
de Kamano Bintou

Alhousseïne et Mariama de
L'Etat.

L'ÉLEVAGE EN GUINÉE

(suite)

Mais, depuis, un certain progrès a pu être réalisé tant sur le plan social que sur le plan technique. Et les résultats spectaculaires enregistrés dans l'emploi de certains procédés de prophylaxie, par exemple, finirent de faire renaitre la confiance entre pasteurs et vétérinaires. Les éleveurs qui ne présentaient le plus souvent que sous contrainte leur troupeau à nos interventions, changèrent d'attitude ce qui, naturellement a eu une heureuse répercussion sur le développement des troupeaux.

En effet en 1904, le cheptel bovin guinéen était estimé à 420.000 têtes. Le service zootechnique, qui était alors en cours d'organisation ne pouvait donner qu'un chiffre approximatif.

En 1958, la population animale effectivement recensée en Guinée est la suivante :

1.500.000	Bovins
339.000	Ovins
399.500	Caprins
760	Chevreaux
2.150	Anes
1.370	Porcins

ETAT ACTUEL DE L'ELEVAGE

Si, dans le domaine de la protection du cheptel, une véritable révolution s'est opérée dans le comportement des éleveurs à l'égard du service technique, leurs conceptions sur les problèmes d'élevage et d'exploitation du troupeau sont demeurées absolument stationnaires. En effet, on élève toujours à présent, comme on élevait il y a 100 ans. Le troupeau constitue une forme de l'épargne. Sa possession est l'indice d'une certaine aisance.

Le paysan se le procure sur le prix de l'excédent de ses récoltes et il ne l'utilise que dans la mesure où son

A ce propos il est intéressant de faire mention du « Toupal » utilisé périodiquement dans certaines régions d'élevage. C'est un barbotage à base de terre de termière auquel on incorpore des écorces pilées de diverses essences forestières et une multitude de produits divers auxquels la croyance attribue des vertus inestimables.

Notons aussi, en passant que l'utilisation régulière du sel à surtout pour but d'adoucir le caractère des animaux habituellement récalcitrants.

Etant donné le mode de vie auquel ils sont soumis, on ne peut pas parler de précocité pour nos animaux. Les rigueurs du milieu, lequel est tenu sous la dépendance étroite du climat, agissent fortement sur leur développement et leur format. Si, dans les conditions normales la croissance des jeunes bovins est régulière en hivernage, elle subit un arrêt inévitable pendant la saison sèche, faute d'une nourriture abondante. Et il est évident que la situation restera ainsi tant que l'éleveur ne sentira pas la nécessité de corriger ce milieu par une contribution effective.

En vue de l'amélioration du bétail, des essais de croisement avec des races étrangères dans l'espèce bovine ont été tentés mais sans succès en raison de la fragilité des races importées aux conditions d'existence sévères du milieu et aussi en raison du manque d'esprit de suite qui caractérisait la plupart des entreprises coloniales.

Ce procédé a donné de très bons résultats dans l'espèce porcine, mais dans la mesure où il a été soutenu et complété par une alimentation convenable.

reconnus directes.

C'est dans le but de vous éviter tous ces ennuis que je vous demande de vous soumettre aux obligations des règlements en vigueur concernant la construction et la salubrité des maisons.

Il vous suffit pour cela d'adresser au commandant de la région administrative de Conakry et avant de commencer tous les travaux un dossier en triple exemplaire comprenant :

- Un devis descriptif ;
- Un plan de masse et de situation ;
- Un plan de la construction projetée ;
- Un plan de la fosse septique et du puits perdu ;
- Une copie du permis urbain d'habiter ou à défaut un certificat de propriété attes

Immeuble « La Paternelle »
(rez-de-chaussée)
Télé. 24-79 - Télégr. PNEUMICLIN
Boite postale 394

OFFRES D'EMPLOI

L'ambassade d'Indonésie

recherche secrétaire - dactylo se présenter « Immeuble La Paternelle » Téléphone 3506 de 9 h 30 à 11 h 30 et de 15 h 30 à 16 h 30

Acheter et lire

« Horoya » c'est bien
S'y abonner, c'est MIEUX

TRAFIC AÉRIEN

JEUDI

Arrivées :
Air-Guinée à 7 h 40 de N'Zérékoré, Kissidougou et Kankan
U.A.T. à 18 h 25 d'Abidjan

Départs :
Air-France à 16 h 00 pour Ziguinchor et Dakar
U.A.T. à 19 h 25 pour Dakar, Bordeaux et Paris

VENDREDI

Arrivée :
Air-Guinée à 16 h 30 de Kankan, Labé et Boké
Départ :
Air-Guinée à 9 h 00 pour Boké, Labé et Kankan

SAMEDI

Arrivées :
Air-France à 15 h 50 de Dakar
18 h 20 de Freetown
Départs :
Air-France à 16 h 30 pour Freetown
19 h 05 pour Dakar

Mariamna de Dambakaté Mamadou diti Baba et de Dianwara Mabiny ;

Mamadou de Barry Adama et de Barry Diaraye ;

Salimaton de Sylla Seydouba et de Camara M'Mah ;

Mouhammadou Bobo de Sora Ousmane et de Bâ Oumou ;

Ange Michel de Bangoura Paulin et de Bangoura Marie ;

Fatoumata de Cissé Coly et de Bah Dimiga ;

Badara Alia de Camara Soriba et de Camara Massié ;

Mariamna de Sylla Kikala et de Bangoura M'Mah ;

Manlé de Doukouré Yéli et de Diabi Bobo ;

Mamadou Yéro de Barry Ibrahim et de Barry Aissatou ;

Ibrahim Sory de Touré Youssouf et de Yansané Mariama ;

Mamadouba de Sylla Ibrahim et de Camara M'Mah ;

Younoussa de Sankon Fodé et de Sankon Néné.

DÉCÈS

Camara Mangué Tiani 4 ans ;

Bangoura Fatoumata 16 mois ;

Fofana Ansoumane 40 ans ;

Sou Aloussane 16 jours ;

Soumah Seydouba 40 ans ;

Traoré Poré 3 ans.

L'INFORMATION AU SERVICE DU PEUPLE ET DE SA RÉVOLUTION

récoltes annuelles ne permettent pas de satisfaire ses besoins essentiels (impôts, mariage, habillement, etc.). D'une manière générale en Guinée, nous avons affaire à des propriétaires d'animaux et non à des éleveurs au vrai sens du mot.

Dans beaucoup de régions, le cheptel bétail est confié à des bergers d'origine Peulhe ou Toucouleur qui le font paquer autour des villages.

Dans d'autres localités la surveillance du troupeau est confiée aux enfants, de préférence de sexe masculin. Cette surveillance du troupeau a lieu seulement pendant l'hivernage. Elle a presque exclusivement pour but d'empêcher les dégâts des animaux dans les champs. Dans certains villages, cette surveillance est plus ou moins négligée. Aussi l'administration, à tous les échelons a souvent des conflits très épineux à résoudre entre cultivateurs et éleveurs.

En saison sèche, le bétail est abandonné à lui-même dans la nature.

Le pacage naturel est l'unique mode d'alimentation. Ne bénéficient d'un complément alimentaire que quelques vaches laitières (pendant la période des labours).

Le complément alimentaire courant est constitué par le sel qui s'administre soit sous la forme de bloc de gemme ou de sel marin, soit en mélange avec d'autres produits alimentaires ou médicamenteux.

sont parfois spectaculaires, pour peu que l'alimentation soit surveillée et les règles d'hygiène respectées dans leurs principes essentiels.

Dans presque toutes les espèces, la sélection empirique par neutralisation sexuelle des géniteurs définitive est la méthode d'amélioration la plus courante.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Il n'est pas utopique de fonder les espérances les plus légitimes sur l'avenir du cheptel guinéen. En effet, il résulte de ce qui précède que la Guinée occupe une position privilégiée dans le domaine pastoral en dépit des conditions précaires offertes par le milieu et l'homme, c'est-à-dire, l'éleveur lui-même.

La Guinée possède tous les éléments nécessaires du développement de son cheptel qui, sagement conduit et dirigé avec persévérance doit fournir toujours davantage au pays la base essentielle de sa richesse et de ses ressources économiques.

Les perspectives d'avenir du cheptel guinéen offrent à étudier les points suivants :

1° Problème du développement du cheptel ;

2° Problème de l'utilisation du cheptel : exploitation des troupeaux ;

3° Problèmes des prix et des débouchés.

(à suivre)

LES SPECTACLES

OU IREZ - VOUS

CE SOIR

DEMAIN

ET APRÈS ?...

AU PALACE

JEUDI 1^{er} JUIN Incognito . . . Rendez-vous à Hong-Kong
VENDREDI 2 JUIN Quatre étranges cavaliers . . . Carthage en flammes

La Vie dans la Nation

LE MUSÉE DE L'I.N.R.D.G.

(suite de la page 1)

historique de ce peuple. Bien sûr, il peut exister des musées d'un autre genre. Mais dans le cas qui nous concerne, le nôtre se rangerait dans la catégorie la plus générale.

Question : Vos préoccupations supposent donc la connaissance complète et historique de la vie de nos nationaux depuis, disons les temps les plus anciens. Cela signifie-t-il que vos collections renferment des objets en provenance de toutes les régions ?

Réponse : Sans doute les quelques objets que vous avez vus ne peuvent prétendre à réaliser encore notre ambition bien que nos réserves contiennent des pièces appartenant à douze groupes ethniques de la République de Guinée. Nous possédons également des collections de la Guinée dite portugaise, de la République du Mali et de la Sierra-Léone, quelques pièces du Sénégal et du Dahomey. Nous serions plus riches encore si certaines des plus belles réalisations artistiques de la Guinée n'avaient été enrichir les collections publiques et privées des musées étrangers. Tant et si bien que les meilleurs témoignages de l'art plastique traditionnel Baga ou Nalou se trouvent aujourd'hui en Europe et en Amérique. Un marché international de contrebande a ainsi pillé autrefois les trésors de la statuaire guinéenne.

Question : L'indépendance de notre pays a-t-elle arrêté ce trafic ?

Réponse : Peut-être pas. Mais elle l'a sans doute limité. En attendant la promulgation par le gouvernement d'une législation sur la protection

Question : Voilà un sujet passionnant ! Mais quelles raisons vous conduisent à formuler une telle hypothèse ?

Réponse : Dans la mémoire d'un peuple ou d'une collectivité quelconque ses légendes et ses contes véhiculent toujours des éléments diffus de son histoire la plus reculée. Or, aucune tradition Kissi ne se rattache à l'origine des « pontas ». C'est ce qui explique que les populations actuelles lui confèrent un sens et un caractère religieux, la découvrant des « pontas » ne se rattachant pour elles à rien de naturel.

Question : On pourrait se demander s'il s'agit là d'un fait spécifique à la Guinée. Est-ce le cas ?

Réponse : Nullement. Car la morphologie de ces statuettes atteste une ressemblance troublante mais lointaine avec celle des œuvres comme celles de la culture de Nok en Nigéria, ou encore celles des Sao au Tchad. Je ne cesse de réfléchir à ce problème depuis les fouilles archéologiques que j'ai effectuées au Tchad au cours de l'année 1959-1960. Mais il nous faudra entreprendre des travaux analogues dans la région Kissi et dépeupler les résultats des recherches pour nous prononcer plus avant. l'intérêt en serait remarquable si l'on songe que les statuettes de la culture de Nok remontent à environ 2.500 ans, disons pour être précis entre 500 ans avant et 200 ans après Jésus-Christ. La culture Sao, plus récente elle, irait du IX^e au XVIII^e siècle.

Nous serions heureux de situer la civilisation des « pontas » par rap-

présentent un maillon important dans la connaissance des premiers âges de l'humanité. En fait ils sont d'une extrême jeunesse comparativement aux dates admises de l'apparition de l'homme sur la terre, en gros il y a un million d'années. Certaines grottes du Fouta-Djallon nous livreraient un outillage en pierre de plus de 100.000 ans d'âge.

Question : Ces chiffres par référence à l'âge moyen de l'homme donnent le vertige. En êtes-vous si sûr ?

Réponse : La science préhistorique dans ses évaluations chronologiques est fortement aidée par les toutes dernières acquisitions de la physique et de la chimie, de la géologie et de la botanique. Je vous surprendrai davantage en vous révélant qu'à ce jour le premier ancêtre lointain de l'homme est africain. Ses restes ont été trouvés il y a deux ans dans une vallée du Tanganyka, à Oldoway, et ont été testés à 600.000 ans environ. Qui sait si le Fouta ne livrera un jour une trouvaille d'importance comparable ?

Horoza souscrit d'enthousiasme à un tel vœu scientifique et souhaite voir se développer sur le plan national des recherches de grande envergure. Dans notre croisade pour réhabiliter l'homme africain, quel meilleur titre de noblesse à lui conférer que celui d'avoir été un des initiateurs de l'évolution et du progrès humains. Et nous bénissons le jour où notre Musée national offrira aux visiteurs du monde entier l'image de notre évolution continue, où nous puiserons des leçons de fierté et aussi celle de la plus attachante africanité.

CE QU'EST LA COUR D'ASSISES

La Cour d'Assises est la juridiction devant laquelle sont jugés normalement les actes qualifiés de crimes.

Elle est composée d'un Président généralement membre de la Cour d'Appel, assisté de deux membres magistrats et quatre assesseurs choisis au sort sur une liste de citoyens établie par l'administration.

Le Président peut aussi être un magistrat des Tribunaux de première instance désigné par le Président de la Cour d'Appel, ainsi que cela s'est produit pour les audiences de la Cour d'Assises qui ont eu lieu à Macenta, il y a quelques jours. C'est M. N'Diaye, Président du Tribunal de première instance de Kankan qui avait été désigné pour présider ces audiences.

Comment un individu est déferé devant la Cour d'Assises :

L'individu qui a commis un crime : assassinat, viol, vol la nuit, vol avec effraction, vol en bande, vol à main armée, détournements de deniers publics, homicide par imprudence avec responsabilité entière, attentat à la pudeur (viol sans violence sur une mineure), faux et usage de faux, etc. est déferé au parquet après une enquête de police qui détermine les éléments de l'infraction.

Le procureur de la République met en mouvement l'action publique par un réquisitoire introductif adressé au juge d'instruction.

Le juge est chargé de faire toute la lumière sur les circonstances de la cause, il peut ordonner des expertises, reconstituer les faits, faire procéder à de nouvelles enquêtes, etc.

Quand le dossier est en état il le communique au Procureur de la République qui prend alors un réquisitoire définitif de transmission des

Le Procureur général après étude du dossier prend des réquisitions écrites devant la Chambre des mises en accusation, qui est une juridiction composée d'un Président membre de la Cour d'Appel et deux conseillers à la Cour d'Appel, ou leurs remplaçants un greffier et le Procureur général ou son remplaçant.

Le dossier est examiné par cette juridiction qui entend le Procureur général et rend un arrêt par lequel il est indiqué ou bien que le ou les inculpés sont renvoyés devant le Tribunal correctionnel, en ce cas ils prennent le nom de prévenus, ou bien devant la Cour d'Assises et ils prennent le nom de prévenus, ou bien devant la Cour d'Assises et ils prennent alors le nom d'accusés.

Lorsque le ou les accusés sont renvoyés devant la Cour d'Assises, le Procureur général dresse un acte d'accusation, qui est notifié à ceux-ci par officier d'exécution avec l'arrêt de renvoi. Il leur est désigné d'office un avocat pour les défendre.

Le jour de l'audience les assesseurs avant de prendre place doivent écouter la formule du serment qui leur est lue par le Président :

« Vous jurez et promettez devant Dieu et devant les hommes d'examiner les affaires qui vous seront soumises pendant le cours de la présente session, de n'écouter ni la haine, ni la méchanceté, ni la crainte ou l'affection et de ne vous décider que d'après les moyens de la défense et les dispositions des lois, suivant votre conscience et votre intime conviction, avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre, de conserver le secret des délibérations, même après la cessation de vos services.

port à NOK et au type Sao.

Question : Envisagez-vous d'autres perspectives ? Ou mieux, avez-vous élaboré un programme de recherches ?

Réponse : Mon département ambionne d'établir une carte ethnographique de la République de Guinée, de même qu'une carte archéologique et préhistorique. Parallèlement se poursuivront des expéditions de collecte systématique d'objets et de pièces ethnographiques. Ces préoccupations sont d'urgence car la nouvelle évolution socio-économique risque de créer bientôt un hiatus entre la Guinée nouvelle et la Guinée ancienne ; c'est la raçon du progrès et de l'évolution. Ainsi une industrie aussi florissante que celle des « guinze », monnaie en fer torcadé fabriquée dans des ateliers africains à partir du minerai brut des Monts Nimba et Simandou a-t-elle disparue ou en voie de l'être. D'autres techniques, d'autres métiers doivent être étudiés et sauvés, qui pourraient d'ailleurs s'intégrer pleinement à un plan de rénovation économique-culturel.

Question : Si vous le permettez nous allons aborder en dernier lieu un dernier problème : on dit que vous vous intéressez à des cailloux et M. Sampil nous en a montré des échantillons. Quelle explication pourraient en attendre nos lecteurs ?

Réponse : Quittons alors l'ethnographie et l'archéologie pour la préhistoire car c'est de cela qu'il s'agit. Ce faisant nos remonterons plus loin encore dans le temps que les « pontas » ou la culture Nok. Les cailloux dont vous parlez sont en réalité des outils qui existaient avant la découverte par l'homme des métaux. Nous les avons ramené d'une fouille de sondage effectuée avec le concours d'un collègue tchèque, le Professeur Jelinek, directeur du Musée de Brno et expert envoyé récemment en mission en Guinée, dans un abri sous-roche du Mont Kakinbon, non loin des pompes de forage. Nous savions y trouver des traces d'une civilisation vieille de 5.000 ans environ. Ces cailloux re-

des œuvres du patrimoine culturel, les services des douanes de la République sont habilités à saisir tout objet présentant un intérêt artistique attesté. Des permis de sortie délivrés par M. Sampil peuvent seuls autoriser l'exportation d'une œuvre culturelle.

Question : Comment doit-on comprendre l'attachement de telles œuvres ?

Réponse : Par le fait que toutes les civilisations sont mortelles et que la sauvegarde des œuvres de civilisation permet de restituer dans une certaine mesure la connaissance du passé même si ce passé n'a pas été codifié par l'écriture. Un masque, une statuette possèdent une signification liée à l'existence de leurs utilisateurs, signification qui est elle-même inséparable de la vie collective d'un peuple donné. Un ensemble technologique comme celui recueilli par le professeur Portères (du Muséum d'histoire naturelle de Paris) en pays Toma et se rapportant à des pratiques agricoles constitue dans un autre domaine un document sans prix. L'essentiel est de situer chaque objet ou chaque pièce dans son contexte social, économique comme culturel. Cette méthode trouve du reste sa pleine justification dans l'activité archéologique qui « ressuscite le passé » grâce à l'interprétation qu'elle donne des fouilles. Vous avez dû voir dans une des salles des vestiges archéologiques dont l'étude présente pour l'avenir un immense champ d'intérêt. Je veux parler des « pontas » du pays Kissi (« Ponta » est le pluriel de « pondo ».)

Question : De quoi s'agit-il précisément ?

Réponse : Les « pontas » sont des statuettes rituelles des Kissi. Fais en stéarite, ils ne sont toutefois pas l'œuvre des Kissi mêmes, qui les découvrent soit enfouis dans la terre soit déposés dans le lit de cours d'eau.

Ils seraient donc le produit d'une civilisation inconnue des Kissi et antérieure à leur occupation du sol de cette région.

RÉGIE NATIONALE

DE L'IMPRIMERIE DE GUINÉE

pièces au procureur général.
Le juge d'instruction, qui à lui seul constitue une juridiction, rend une ordonnance de transmission des pièces au Procureur général.

Après avoir prêté ce serment l'assesseurs prennent place deux à droite et deux à gauche de la cour.

(A suivre)

LES SPORTS

LES RÉSULTATS DES 2^{es} CRITÉRIUMS NATIONAUX DE NATATION A FRIA

La piscine de la cité industrielle de Fria a été dimanche 28 mai dernier le théâtre des 2^{es} critères nationaux de natation.

Dans nos précédents numéros, nous avions prédit que cette journée verrait une hécatombe de records. Nous ne pensions pas si bien dire, car à l'issue des épreuves, huit anciens records étaient effacés des tablettes !

Félicitations certes aux recordwomen, mais aussi hommage aux professeurs de l'Ecole de natation dont le mérite et non des moindres, aura été de hisser en si peu de temps, la natation en Guinée à un honnête niveau.

Ainsi donc, Fria a été bénéfique pour nos nageurs et ondines et les résultats des plus encourageants.

RÉSULTATS TECHNIQUES

100 mètres brasse benjamins :

Diallo Fodé, Fria 1' 59" 8/10
Camara Souhahibou, Ecole de Sandervallia 2' 6" 7/10
Camara Sékou, Ecole de Sandervallia 2' 21"

200 mètres brasse benjamins :

Camara Souhahibou, Ecole de Sandervallia 4' 23" 1/10 (record)
Cissé Mamadou, Sandervallia 5' 9/10
Bangoura Oumar, Ecole de Sandervallia 5' 4" 7/10

50 mètres libre benjamins :

Soumah Mamadou, Ecole de Sandervallia 49" 1/10 (record)
Bangoura Oumar, Ecole de Sandervallia 54" 5/10
et Camara Sékou, Ecole de Sandervallia 54" 5/10

Après avoir prêté ce serment l'assesseurs prennent place deux à droite et deux à gauche de la cour.

(A suivre)

100 mètres brasse minimes :

Kane Ibrahima, Conakry-III 1' 52" 3/10, ex-record 1' 54" 5/10
N'Dour Aly Conakry-I 1' 55" 6/10
Diallo Fodé, Fria 2' 4"

200 mètres brasse minimes :

Kane Ibrahima, Conakry-III 4' 18" 8/10
N'Dour Aly, Conakry-I 4' 28"

400 mètres brasse minime :

Kane Ibrahima, Conakry-III 9' 42"
N'Dour Aly, Conakry-I 9' 28" 4/10
Keïta Soriba, Conakry-II 9' 44" 9/10

100 mètres brasse cadets :

Soua Togba, Conakry-II 1' 44" 3/10, ex-record 1' 58" 8/10
Keïta Sékou, Fria 2' 1" 1/10
Sossou Martial, Conakry-III 2' 2" et Farota Amidou, Conakry-I 2' 2"

200 mètres brasse cadets :

Soua Togba, Conakry-II 4' 11" 4/10
4' ex-record 4' 11" 4/10
Sylla Damba, Conakry-I 4' 34"
Soumah Aly, Conakry-I 4' 56"

400 mètres brasse cadets :

Soua Togba, Conakry-II 9' 19" 9/10 (record)
Soumah Aly, Conakry-I 10' 53" 9/10
Soumah Cheik, Conakry-I 11' 10" 5/10

100 mètres libre minimes et cadets :

Dramé Abdoulaye, Conakry-I 1' 35" 8/10, ex-record 1' 37" 5/10
Coker Edouard, Conakry-I 1' 37" 3/10
Soumah Cheik, Conakry-I 1' 53"

100 mètres juniors brasse :

Sylla Fodé, Coyah 1' 52" record
Koué Mamady, Conakry-I 1' 53" 7/10
Diallo Bella, Fria 1' 58"

200 mètres brasse juniors :

Sylla Fodé, Coyah 4' 27" 5/10 (record)
Koué Mamady, Conakry-I 4' 36" 2/10

100 mètres brasse seniors :

Curtiss Emile, Fria 1' 43"
ex-record 1' 56" 8/10
Kamar Thomas, Conakry-III 1' 43" 7/10
Condé Sita, Fria 1' 53"

200 mètres brasse seniors :

Soukoulé, Fria 3' 44" 8/10
ex-record 3' 47" 1/10
Kamar Thomas, Conakry-III 4' 18" 9/10

400 mètres brasse seniors :

Soukoulé, Fria 7' 51" 3/10
ex-record 9' 1" 9/10
Bangoura Momo, Cayah 9' 39"

100 mètres libre seniors :

Kamar Thomas, Conakry-III 1' 27"
ex-record 1' 37" 5/10
Keïta Pierre, Conakry-I 1' 35"
Diallo Saïdou, Fria 1' 43" 8/10

Plongeon :

Diallo Saïdou, Fria
Curtiss Emile, Fria
Sangaré Mamady, Fria
Diallo Fodé II, Fria
Keïta Pierre, Conakry-I.

THOROZYA

Organe
Trisabdomadaire
édité par la Régie
Nationale
de l'Agence Guinéenne
de Presse

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ
Compte Chèques Postaux 6975 - Banque République de Guinée 3-34-32

CE QUE NOUS DEVONS AVOIR TOUJOURS
PRESENT A L'ESPRIT, C'EST QUE NOTRE
ACTION REVOLUTIONNAIRE ENGAGE LE
DESTIN HISTORIQUE DE TOUTE L'AFRIQUE,
QUELLE DEBORDE PAR SON AMPLIEUR ET
SON ESPRIT LES LIMITES DE LA NATION
GUINEENNE.

SEKOU TOURE

NOUVELLES D'AFRIQUE ET DU MONDE

La lutte de libération du continent se poursuit

EN ANGOLA LES FORCES NATIONALISTES S'ORGANISENT

En Angola les combats se poursuivent sans répit et les unités combattantes des patriotes africains s'organisent de façon rationnelle pour lutter contre l'opresseur portugais.

Vendredi dernier, au cours d'un accrochage avec les hordes portugaises, les nationalistes ont écrasés ceux colonnes emmenées près de Luanda.

Pendant ce temps, le gouvernement portugais continue à envoyer des troupes de repression en Angola. C'est ainsi que 1850 hommes se sont embarqués vendredi à Lisbonne pour l'Angola.

Sur le plan international, la lutte courageuse du peuple angolais contre le régime fasciste de Salazar jouit de l'appui des peuples asiatiques et progressistes. Pour sa part, le gouvernement soviétique a fait la déclaration suivante sur la situation en Angola :

« Après avoir rappelé la proclamation du 14 décembre dernier, faite par l'Organisation des Nations Unies et portant sur l'octroi de l'indépendance aux peuples coloniaux, le gouvernement soviétique, après confirmation de l'O.N.U., déclare que le droit à l'autodétermination du peuple angolais doit être

communauté des intérêts des gros monopoles et la « solidarité » des puissances coloniales du bloc agressif de l'O.T.A.N. sur lesquels le régime fasciste de dictature militaire de Salazar est fondé ne pourrout rien contre la volonté des masses populaires angolaises décidées à libérer leur pays.

Les événements sanglants, poursuit la déclaration du gouvernement soviétique, réitérent avec une nouvelle force les allégations fallacieuses des tenants du colonialisme. Ils attestent également que les criminelles que les crimes des colonialistes en Angola constituent une atteinte sévère à la dignité des peuples qui consentent à perpétuer leur domination, découlent en fait de leurs desseins de piller devantage les peuples coloniaux. On ne doit donc pas ignorer l'usage contre la paix et la sécurité des peuples d'Afrique et qu'il appartient, dans ces conditions, aux Nations Unies de prendre des mesures efficaces et immédiates. Il faut que le monde entier châtie le gouvernement portugais et sauve le peuple angolais. L'U.R.S.S. ne peut rester indifférente à la lutte de l'héroïque peuple angolais, c'est pourquoi lui réaffirme-t-elle son appui total. Le peuple de l'Union Soviétique, conclut

LE PRÉSIDENT DES U.S.A. EST ARRIVÉ A PARIS

Le Président et Mme Kennedy ont été accueillis à leur descente d'avion, mercredi à 9 h 30 G.M.T., à Orly, par le Président de la République française et Mme de Gaulle.

Dans son discours d'arrivée le Président Kennedy a insisté sur l'importance de son premier voyage à l'étranger, et notamment en France. Après avoir mis l'accent sur la consolidation de l'unité occidentale, il a souhaité que la France « ne soit jamais une tête de pont, mais une source de paix ».

Commentant la visite du Président Kennedy à la France, le New York Herald Tribune écrivait le 30 mai : « Bien que depuis longtemps la nouveauté des voyages présidentiels se soit émoussée, il est impossible de ne pas ressentir un sentiment d'anticipation et d'attente au moment où le Président Kennedy s'apprête à partir pour Paris.

« Que cela nous plaise ou non, nous vivons à l'âge de la diplomatie personnelle. Point n'est besoin de considérer ces conférences comme destinées à changer la face du monde. S'il est possible d'arriver à des arrangements et à des accords tant mieux.

« Paris n'est pas la moins importante des trois villes comprises au programme de Kennedy. Il n'est pas impossible que ce qu'il apprendra à

LA CRISE LAOTIENNE D'UNE CONFÉRENCE DE GENÈVE (1954) A L'AUTRE (1961)

(suite)

10 septembre.

Le Département d'Etat américain déclare soutenir sans réserve le « Comité révolutionnaire » de Boum Oum-Phoumi.

Le porte-avions Hornet, les contre-torpilleurs Epperson Kershaw et Rnipp et deux transports de la 7^e flotte appareillent vers la mer de Chine « visiblement parce que le désordre règne au Laos » comme le dit une information de l'United Press.

L'envoyé spécial du fantôme sud-vietnamien Ngô Đình Diem se rend dans la zone occupée par les forces de Phoumi. Ce dernier et Boum Oum créent de toutes pièces une « Assemblée nationale » et une « Constitution » à eux.

1^{er} septembre à octobre.

Les annonces de cessez-le-feu et de combats se succèdent, Phoumi protestant à chaque fois d'un cessez-le-feu, auquel il fait semblant de souscrire, pour attaquer traitreusement les positions les troupes du Pathet Lao.

12 octobre.

25 décembre.

Les U.S.A. s'opposent à l'envoi d'une Commission internationale de contrôle au Laos, prévue par la Conférence de Genève en 1954.

1961. 2 janvier.

Xieng-Kouang et le nord du Laos se libèrent des phoumistes et se rallient au Pathet Lao. Sur ce, une flotte américaine, sous commandement du général Russel Waldron se dirige vers le Laos, et l'O.T.A.S.E. se prépare à une session extraordinaire.

4 janvier.

Battus sur les champs de bataille et ne tenant plus qu'une petite bande du territoire laotien sur la frontière siamoise, condamnés de plus par l'opinion mondiale, les impérialistes et leurs agents impuissants font semblant d'être favorables à une réunion de la Commission internationale sur le Laos, préconisée par les Indes, mais posent des conditions inacceptables, notamment... l'exclusion du gouvernement laotien et du Pathet Lao de la Conférence !

reconnu par le Portugal. Mais, le gouvernement colonialiste portugais lançant un défi à la conscience universelle, a lancé des troupes d'assaut sur l'Angola. Y semant partout la terreur. Le visage bestial du colonialisme portugais a jeté le masque en déclarant qu'il anéantira la révolution angolaise par les armes...

Dans sa déclaration, le gouvernement soviétique a également rappelé que les colonialités portugaises se servent des Angolais condamnés aux travaux forcés. Il a mis ensuite l'accent sur la misère sociale du peuple angolais, qui est totalement écarté de la gestion de son pays. Il a ensuite analysé la situation économique déplorable du Portugal et dit que la

Au Nyassaland

LE MALAWI CONGRÈSS PRÉSENTERA DES CANDIDATS AUX PROCHAINES ÉLECTIONS

Le Dr Hastings Banda, leader nationaliste africain du Nyassaland et président du parti du Malawi Congress, a déclaré au cours d'un meeting populaire que l'enjeu des élections générales au Nyassaland n'est autre que le choix à faire entre les représentants authentiques du peuple et les tenants du colonialisme, que dirige sir Roy Welensky, premier ministre de la fédération sud-africaine-Nyassaland.

« Nous devons briser cette « stupidité de la sécession », et former notre propre gouvernement », après la sécession », a-t-il dit devant un auditoire enthousiaste de plus de vingt mille personnes.

Il annonça ensuite que son parti présentera vingt candidats à ces élections (les premières au Nyassaland) sur les listes électorales du 1^{er} degré et deux autres sur huit du 2nd degré. Signifions le simple fait d'être nommé par le Malawi Congress assure pratiquement l'élection de ces candidats, ce parti étant nettement majoritaire, donc fidèle coproducteur de la volonté populaire.

la déclaration, soumise ardemment la victoire du peuple frère angolais dans sa juste lutte de libération nationale et de renaissance nationale.

LE MAROC

(suite de la première page)

M. Malek a dit ensuite que l'autodétermination doit tendre à préparer l'Algérie à « passer du colonialisme à l'indépendance ».

Les garanties sont indispensables et fondamentales pour l'application correcte de l'autodétermination. Les modalités d'application doivent couvrir la campagne électorale, les listes électorales et le contrôle du scrutin.

Se référant aux remarques faites par M. Joxe, chef de la délégation française, sur le statut des Européens en Algérie, M. Malek a poursuivi : « La question des garanties pour les Européens d'Algérie est reconnue par le F.L.N. comme un problème fondamental ».

« Aux Européens désireux de continuer à vivre et à travailler en Algérie et voulant devenir citoyens de notre pays, notre gouvernement offre toutes les garanties afin que ces citoyens d'origine européenne puissent vivre dans la liberté et l'égalité conformément aux lois d'un pays indépendant. »

« Ceux qui désireront garder leur nationalité française auront le statut d'étrangers avec toutes les garanties leur permettant d'exercer les droits fondamentaux de l'homme qui seront reconnus et respectés. »

M. Malek a ajouté : « J'aimerais réaffirmer que le F.L.N. et le gouvernement algérien ont toujours été préoccupés par ce problème. Nous ne le nions ni ne l'oublions. Au contraire, nous tenterons de résoudre ce problème d'une manière objective et juste ».

M. Malek a encore déclaré : « Nous ne pouvons tolérer de supracitoyenneté privilégiée : ce serait simplement perpétuer la crise actuelle et, en fait, maintenir la discrimination existante née du colonialisme ». Il ne pourrait y avoir de double citoyenneté et tout ce qui rappelle le colonialisme doit être éliminé », a-t-il réaffirmé.

Paris, lui serve à Vienne et à Londres.

« Sa tâche n'est pas aisée. Il est parfois difficile de parler à ses amis comme à ses adversaires et M. Kennedy fera les deux. Il va, souhailons-le avec de grands espoirs, mais avec les yeux ouverts ».

**

Les premiers entretiens de Gaulle et Kennedy se sont déroulés mercredi en début d'après-midi. Les deux Présidents sont tombés d'accord sur la définition d'une position commune sur le problème de Berlin. Au cours de cette conversation qui a duré 2 h 15, les problèmes du Sud-est asiatique et de l'Afrique ont également été abordés. A la fin des entretiens le Président Kennedy a quitté l'Elysée pour regagner le ministère des Affaires étrangères où il réside.

LE PRÉSIDENT SOEKARNO VISITE LA HONGRIE

Répondant à une invitation du gouvernement hongrois, le Dr Ahmed Soekarno, président de la République d'Indonésie, est arrivé lundi à Budapest, pour une visite officielle

CONGRÈS DE LA C.G.T. A IVRY

Le trente-troisième congrès de la Confédération générale du travail de France s'est ouvert dimanche à Ivry dans la banlieue industrielle de Paris. 1.500 délégués, arrivés de tous les points du pays prennent part aux travaux de ce congrès. Le secrétaire du bureau confédéral, M. Léon Mauvais, a présenté le rapport sur « L'unité et la lutte de la classe ouvrière pour la satisfaction de ses revendications, pour la paix en Algérie, pour la liberté, la paix et le désarmement ». Les délégations des syndicats de nombreux pays du monde et le secrétaire général de la Fédération Syndicale Mondiale, Louis Salliant, assistent au congrès dont les travaux dureront jusqu'au 2 juin.

Secrétaire d'Etat américain, chargé des Affaires d'extrême-Orient, arrive au Laos, accompagné de John Irwin et de Herbert Ridley, chef d'Etat-major de la 7^e flotte U.S.

Il se sert de l'aide américaine comme moyen de pression pour inciter le gouvernement royal à arrêter toute négociation avec le Pathet Lao, à reconnaître les rebelles Phumi Boun Oum et les ramener au pouvoir. Devant le refus du gouvernement, l'aide économique traditionnelle au Laos est coupée.

Le gouvernement laotien demande alors l'aide de l'U.R.S.S. Les U.S.A. utilisent tous les moyens de pression pour empêcher cette aide et se préparent à intervenir militairement.

31 octobre. La 3^e division navale et la 7^e flotte U.S. reçoivent l'ordre de se préparer à une intervention éventuelle au Laos.

Novembre. Les U.S.A. transfèrent de la Thaïlande aux aérodromes de Sèno et de Paksi, au Laos, douze Dakotas pour aider Phumi à établir un pont aérien entre Paksi, Savannakhet et Xieng Khoang, les campagnes étant aux mains du peuple. Un avion Extra B 833 transportant 4 officiers américains est abattu par la D.C.A. du Pathet Lao à Pacacinh.

16 novembre. Un avion américain immatriculé 6130, piloté par un américain et deux tchang-kai-chekistes, tombe en cours de vol : il transportait des munitions de la Plaine des Jarres à Luang-Prabang.

18 décembre. Appuyés par des éléments siamois et des artilleurs de N'go Dinh Dien, qui bombardent la capitale depuis la rive thaïlandaise, Phumi reprend Vientiane.

21 décembre. Norodom Sihanouk, premier ministre du Cambodge, déclare que l'intervention armée des U.S.A. au Laos, sous couvert de l'O.T.A.S.E., est très grave pour toute l'Indochine.

24 janvier. Les U.S.A. proposent à la France et la Grande-Bretagne une action commune au Laos sous forme d'intervention armée directe. Refus de ces deux nations qui craignent, à juste titre de se lancer dans une aventure à l'issue fatale. L'exemple des guerres d'Indochine et d'Algérie a suffisamment prouvé qu'on puisse écraser un peuple engagé dans la lutte clandestine, même si l'on dispose de matériel et de dollars (convertis en francs ou autres monnaies).

C'est à la suite de ce refus franco-britannique que les U.S.A., faisant contre mauvaise fortune « bon cœur » se résigneront au principe d'une Conférence internationale sur le Laos.

6 février. Phumi s'empare de la base de Sèno, laissée aux français par les accords de Genève, se vengeant ainsi du refus français d'appuyer la politique américaine d'intervention.

En Angleterre, le *Sunday Express* journal indépendant de droite écrit : « La Grande-Bretagne doit s'abstenir d'apporter une aide militaire au Laos, quelle que puisse être la situation. Contrairement à l'avis de la Grande-Bretagne, les Américains ont déversé pour trois cent millions de dollars de fournitures militaires sur le fantôme Boun Oum. Ayant méprisé notre avis, ils n'ont pas le droit d'entraîner notre pays dans une politique hasardeuse et dangereuse. »

L'*Observer*, indépendant, constate l'échec des efforts américains dans leur tentative de rallier le Laos aux Occidentaux en le destituant de son gouvernement légitime pour placer à la tête un semblant de gouvernement anticomuniste.

27 mars. Réunion de l'O.T.A.S.E.

31 mars. La 7^e flotte américaine gagne le golfe du Siam et croise à 50 kilomètres des frontières du Laos.

2 avril. Le commandant des forces U.S. du Pacifique rencontre Phumi. (à suivre)